



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

actes administratifs

Question écrite n° 98954

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les modalités pratiques d'affichage des délibérations du conseil municipal et des arrêtés du maire. Dans la dynamique de dématérialisation des actes administratifs, il souhaite savoir s'il est envisageable de considérer comme moyen principal et non plus seulement accessoire l'affichage par écran électronique, ce qui ne s'oppose nullement à l'affichage traditionnel dans les communes ne disposant pas encore d'équipements électroniques. Il s'agit d'éviter ainsi les doublons.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98954

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8305

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)